

Préavis n° 01 / 2022 de la Municipalité au Conseil général

Dicastère : Finances

Gestion et comptes pour l'année 2021

(En vertu des dispositions de la Loi sur les communes (LC) du 28 février 1956, modifiées le 10 juin 1975, et du règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) du 14 décembre 1979)

Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers.

La Municipalité vous présente son rapport annuel sur la gestion et les comptes pour l'année 2021. Ceux-ci ont été contrôlés par l'organe de révision Fiprom SA.

Résultat des comptes

	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020
Revenus	2'711'782.42	2'525'513.00	3'184'057.39
Charges	2'601'640.94	2'444'588.00	3'017'876.68
Résultat	110'141.48	80'925.00	166'180.71

Amortissements		
obligatoires	230'781.25	225'770.00

Décompte de péréquation

Les montants comptabilisés dans les comptes nos 22.452, 61.351 et 72.351 ont été ajustés après réception du décompte provisoire de la péréquation 2021. Ceci explique les différences avec le budget.

Le résultat de l'exercice 2021 se soldant par un bénéfice confortable, est dû principalement aux remboursements précités d'un total de Fr. 92'000.--.

- Remplacement du véhicule communal

Après avoir décelé un gros problème dans la boîte à vitesses, la Municipalité a décidé de remplacer le véhicule communal. Au vu du résultat des comptes annuels, la fiduciaire nous a conseillé d'amortir cet achat directement, sans passer par le bilan.

Gestion des finances

Après réception des différents décomptes des associations régionales (écoles – actions sociales – service du feu – protection civile – etc..) nous constatons que les coûts par habitants restent stables. Leurs augmentations sont liées à la hausse de la population.

Dans l'ensemble, comme l'an passé, la Municipalité a continué de mettre son effort dans l'entretien du patrimoine (bâtiments).

Conclusion

Fondé sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil général de Ballens,

- vu le préavis n° 01 / 2022
- entendu le rapport de la commission de gestion
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

décide :

• D'accepter les comptes présentés pour l'année 2021, se soldant par un excédent de revenus de fr. 110'141.48 :

Christian Croisie

- D'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2021;
- D'en donner décharge à la boursière et à la Municipalité.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 09 mai 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Gabrielle Neuenschwander

a Secrétaire :

Annexes bilans comparés + annexes comptes de fonctionnement

Présenté en séance du Conseil général du 13 juin 2022